

Étape 2 du déconfinement au siège / sites Entre le 8 juin et le 3 juillet

En synthèse :

Reflux de l'épidémie aidant (quelques centaines de cas / jour), **la direction commence à changer de pied**. Ce qui a donné lieu à 1 bel exercice d'équilibrisme (voire d'injonctions contradictoires). Bonjour les adducteurs !

Le « retour à la normal », annoncé en septembre, se profile plus tôt que prévu.

Cela commence dès le 8 juin. **Avec le début de la fin du télétravail 5j/5j** sous couvert de progressivité du retour sur site et « de dialogue » préalable avec les managers...

En clair, les managers ont la responsabilité de faire revenir les salariés sur sites à **doses homéopathiques (et avec tact et mesure ?)**.

Du 8 juin au 3 juillet, le télétravail exceptionnel est maintenu mais dans des proportions qui sont à définir avec le manager : 5j/5j, 4j/5j, 3j/5j, 2j/5j, 1j/5j ? **Aucun retour sur site ne pouvant être imposé : qu'on se le dise !**

Après le 3 juillet cependant, une présence physique hebdomadaire de chaque agent pourrait être demandée, par roulement.

Les règles sanitaires de précaution resteront « lourdes » sur site quoiqu'il en soit. Dans les faits, cela interdirait le retour de tout le monde à 100% sur site tant que ces précautions ne seront pas supprimées, Personne ne sait quand cela interviendra... « Le retour à la normal » n'est donc pas pour demain.

- Le groupe de préparation de la reprise des activités (PRA) au siège / site s'est réuni le 3 juin.
 - Ce groupe réunit la direction, 8 managers (triés sur le volet par la direction..) et les membres de la commission CSSCT du CSE qui ont fait leurs remarques. Attention : **contrairement à ce que raconte la direction: ce groupe n'a rien de paritaire (car les élus peuvent pas s'opposer à quoi que ce soit).**

Compte-rendu du Comité Social et Economique (CSE) exceptionnel du siège / sites du 4 juin 2020

- Au CSE, la direction a présenté les mesures qu'elle va prendre dans le cadre de la phase 2 du déconfinement annoncée par le gouvernement, le 28 mai.
 - Ces mesures seront **applicables au siège /sites dès le lundi 8 juin.**
- Le CSE a été consulté pour avis sur la base d'1 note de service pleine d'ambiguïtés fournie 3 heures avant le CSE. **Une note heureusement amendée sur l'insistance des élus qui ont obtenu que le retour sur site ne puisse pas être imposé.**
- Toutefois, la direction enclenche bien **la fin du télétravail 5j/5j « pour tous » à partir du lundi 8 juin.**
- **En clair : on reste en télétravail exceptionnel mais la direction invite les managers « à discuter » avec chaque agent de son retour sur site, 1 jour ou plus, mais pas toute la semaine, sans pouvoir l'imposer (du moins jusqu'au 3 juillet)...**
 - Vous l'avez compris : la direction fait de l'équilibrisme pour préparer les esprits et ménager « *la chèvre et le chou* » sous pression de certains managers pressés de retrouver leurs ouailles !
 - **À la Cgt, on compte sur les managers (très sollicités dans la période) pour faire preuve de tact et mesure, et être équitables envers leurs collaborateurs.** Le retour sur sites ne pouvant pas être fait « à la tête du client ». S'il y a des problèmes : n'hésitez pas à contacter vos élus. On interviendra.
- La direction argumente sur la nécessité de reconstituer les collectifs de travail et de faciliter les débuts d'activité des nouveaux embauchés. **Ces préoccupations sont assez rhétoriques** : les équipes ont globalement fait leur travail sans trop de difficulté depuis le début du déconfinement et sans guère d'interruption !
- Sur sites, les règles de protection et de distanciation physique resteront les mêmes que celles en vigueur depuis le 11 mai.
 - **Ce qui signifie que la vie quotidienne restera perturbée et que le nombre d'agents pouvant être accueillis en même temps sera restreint**: 1 personne par ascenseur, 1 siège sur 2 en réunion, distance interpersonnelle étendue dans les open-spaces, file d'attente allongée, capacité d'accueil des réfectoires réduite....

Compte-rendu du Comité Social et Economique (CSE) exceptionnel du siège / sites du 4 juin 2020

- Des réunions de service en présentiel pourront à nouveau avoir lieu mais **uniquement avec les agents d'un seul site** (pas de déplacement inter-sites). Le nombre maximal de personnes en réunion étant maintenant variable selon les salles.
- Les déplacements inter-sites sont possibles pour les seuls managers (de la DDSI) ayant des équipes à cheval entre plusieurs sites (y compris entre zones « rouges » et « vertes » : **pas très cohérent cela...**)
- Les plages fixes pour badger restent levées.
- A noter que les heures d'ouverture du siège seront élargies sur 1 amplitude de 13 heures (6h30 – 19h30). **Et tant pis pour le personnel de nettoyage ? Cela, on n'aime pas trop à la Cgt.**
- Au siège Frontalis, le restaurant sera ré ouvert pour se poser et manger. **Mais il n'y a pas de service de restauration (la cafeteria reste aussi fermée)**. La réouverture n'interviendra pas à court terme.
- La direction invite à utiliser de préférence les transports individuels, prenant le risque de contribuer à l'encombrement des villes, à moins qu'elle ne baisse le temps de travail quotidien afin de fluidifier les heures de pointe ? Nous n'avons pas encore de réponse... 😊 !
 - **Un bon point : l'augmentation des parcs à vélos.** Sur la prime à l'utilisation des mobilités douces : toujours pas d'avancée pour le moment alors que la loi est là !
- Les mesures de la phase 3 (annoncées le 22 juin par le gouvernement) seront applicables à la Cnam le 3 juillet dans l'objectif « d'un retour progressif à la normal ».
- Après le 3 juillet, sauf regain de l'épidémie, la direction annonce déjà que tout salarié devra être présent sur site chaque semaine, par roulement, sans dire sans préciser de nombre de jours...